

**MAURIENNE**

**Guide**  
des

**SAISON**



**ANNIERS**  
**2011**



Accueil en station .....	p. 3
Emploi .....	p. 4
Réglementation du travail .....	p. 7
Formation et évolution professionnelle .....	p. 8
Logement .....	p. 10
Mobilité et transports .....	p. 12
Droits sociaux et informations juridiques .....	p. 14
Garde d'enfants .....	p. 16
Vie de famille .....	p. 17
Carte des villes et stations de la Maurienne .....	p. 18
Santé :	
Dépistage / Vaccination.....	p. 20
Sexualité .....	p. 24
Consommations .....	p. 25
Prise en charge .....	p. 26
Travail.....	p. 29
Annuaire .....	p. 30
questionSaison : service d'informations pour les saisonniers .....	p. 34
Évaluation du guide .....	p. 35

Retrouvez toutes les coordonnées dans l'annuaire.



## 22 POINTS RELAIS SAISONS



La Maurienne compte 22 « Relais Saisons » présents dans la plupart des stations et dans le fond de vallée. Dans ces lieux, je trouve de la documentation, de l'information et les coordonnées des organismes répondant à mes questions sur l'emploi, la formation professionnelle, la santé, la famille, le logement, les transports, les droits sociaux et juridiques.

Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne  
**04 79 64 41 02**  
saisons@maurienne.fr

### À l'entrée de la vallée :

- **Aiguebelle**  
> Espace Emploi Formation  
**04 79 36 37 27**
- **Saint François Longchamp**  
> Office de Tourisme **04 79 59 10 56**

### Autour de Saint-Jean-de-Maurienne :

- **Saint-Jean-de-Maurienne**  
> Mission Locale Jeunes **04 79 64 41 02**  
> Pôle Emploi **39 49**  
> FJT **04 79 64 18 66**
- **La Toussuire**  
> Office de Tourisme **04 79 83 06 06**
- **Le Corbier**  
> Office de Tourisme **04 79 83 04 04**
- **Saint-Jean-d'Arves**  
> Office de Tourisme **04 79 59 73 30**
- **Saint-Sorlin-d'Arves**  
> Office de Tourisme **04 79 59 71 77**

- **Les Albiez**  
> Office de Tourisme **04 79 59 30 48**
- **Les Karellis**  
> Foyer La Turra **04 79 59 51 20**

### Autour de Saint-Michel-de-Maurienne :

- **Saint-Michel-de-Maurienne**  
> Point Accueil Emploi **04 79 56 52 54**
- **Valloire**  
> Centre Culturel **04 79 59 02 47**
- **Valmeinier**  
> Foyer Rochemalote **04 79 59 53 69**

### Autour de Modane :

- **Modane**  
> Maison Cantonale **04 79 05 26 67**
- **Valfréjus**  
> Office de Tourisme **04 79 05 33 83**

- **La Norma**  
> Maison de La Norma **04 79 20 31 46**

- **Aussois**  
> Mairie **04 79 20 30 40**

### En Haute-Maurienne :

- **Termignon**  
> Maison de la Vanoise **04 79 20 51 67**
- **Lanslebourg**  
> Espace Multimédia **04 79 05 53 16**
- **Lanslevillard**  
> Mairie **04 79 05 93 78**
- **Bessans**  
> Cyberbessans **04 79 05 96 52**

## ► QUI CONTACTER POUR TROUVER UN EMPLOI EN STATION ?

### • Pôle Emploi

Il propose des offres d'emploi et des conseillers m'aident à rechercher un emploi et à construire un projet professionnel.

Je peux consulter les offres d'emploi ou déposer ma candidature par internet : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### Permanences :

- > Saint-Jean-de-Maurienne : du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.
- > Aiguebelle : le jeudi, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous, hors vacances scolaires.
- > Modane : le mardi, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous, hors vacances scolaires.

En octobre et novembre, les permanences ont lieu du lundi au jeudi, aux mêmes horaires, toujours sur rendez-vous.

### • La Mission Locale Jeunes

Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne tout au long de leur projet professionnel et de leur vie quotidienne : emploi, formation professionnelle, orientation, conseils...  
Grâce à un accompagnement personnalisé avec mon conseiller emploi/formation, étape par étape, je fais le point sur mes acquis et élabore mon projet professionnel.

### Permanences :

- > Saint-Jean-de-Maurienne : le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- > Aiguebelle : le mardi matin, à l'Espace Emploi Formation de 9h à 11h30.
- > Modane : du mardi au vendredi de 14h à 17h à la Maison Cantonale.

• **ALPIES** (Association Lyonnaise Pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier) offre un « Accompagnement et Maintien à l'emploi », à de jeunes adultes Rhônalpins ayant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de services et du bâtiment.

- Espace Emploi Formation d'Aiguebelle
- Point Accueil Emploi de Saint-Michel-de-Maurienne
- Maison Cantonale de Modane
- Le Centre culturel de Valloire

## ► COMBINER PLUSIEURS EMPLOIS

### • Les Groupements d'Employeurs et les GEIQ pour l'Insertion et la Qualification

Pour rechercher un complément d'activité l'hiver ou l'été en ayant déjà un métier stable une partie de l'année, pour se préparer à devenir biactif en se formant à deux métiers complémentaires dans l'année, penser aussi aux réponses apportées par les Groupements d'Employeurs :

- GESIQ BTP SAVOIE,
- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE ET AIN,
- CERA (Citoyenneté Emploi Rhône-Alpes) pour les métiers du Transport
- RESO (Hôtellerie / Restauration)

• La Mission Locale Jeunes ou Pôle Emploi me mettent en relation directe avec des employeurs et étudient avec moi les modalités de pluriactivité envisageables.

## ► INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL SAISONNIER OU SUR LA PLURIACTIVITÉ

Je trouve toutes les informations sur le site internet de PERIPL.

## ► LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SAISONNIERS

Retrouvez l'annuaire des SLAPS (Structures Locales d'Accueil des Pluriactifs et des Saisonniers) sur le site internet d'ALATRAS.



## Comment est-on contaminé par l'hépatite C ?

➔ L'hépatite C est transmissible par le sang. Le virus peut vivre plusieurs jours à l'air libre. Attention ! Pas d'échange de seringue, de paille à sniffer...



## ► CRÉER MON ACTIVITÉ

Créer ou reprendre une entreprise peut constituer une opportunité de complément d'activités voire une évolution vers une activité permanente.

Pour bénéficier de conseils et me faire accompagner dans le domaine de la création d'entreprise, je peux notamment contacter :

- **Maurienne Expansion**
- **Chambres consulaires :**
  - Chambre d'Agriculture
  - Chambre de Commerce et d'Industrie
  - Chambre de Métiers et de l'Artisanat

## ► TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

- **Pôle Emploi International et le réseau européen EURES** (EUropean Employment Services)

Je peux prendre contact avec un conseiller spécialisé de ma région pour :

- valider mon projet professionnel à l'étranger,
- mieux connaître l'offre et la demande d'emploi par secteur géographique,
- bénéficier de conseils juridiques,
- consulter des offres d'emploi pour les français à l'étranger,
- m'informer sur les programmes de mobilité,
- participer à des sessions thématiques.

- **L'association EURALP**

Elle m'aide à la préparation et m'accompagne vers des expériences professionnelles, des séjours linguistiques et des voyages d'étude en Europe, en Amérique du Nord et dans l'hémisphère Sud. Soutien aux démarches administratives et appui financier (bourses).

## L'hépatite B, est-ce grave ?

- L'hépatite B demeure une maladie potentiellement très grave.  
Es-tu vacciné ?  
Consulte ton médecin.



## ► SUIS-JE DECLARÉ ?

Mon employeur doit me remettre, dès mon embauche, le document qui atteste qu'il m'a déclaré à l'URSSAF (MSA si régime agricole).

## ► LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUI SONT CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- > Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- > Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- > Le poste de travail que je vais occuper.
- > Mes horaires de travail, le temps de repos, mes congés, etc.
- > Le lieu de travail.

## ► QUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés, etc.

## ► QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

- **L'Unité Territoriale de la Direction Régionale, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)**

Elle exerce, entre autres, une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail. Plaquettes d'informations disponibles dans les Points Relais Saisons ou téléchargeables sur [http://dd73.travail-ra.fr/](http://dd73.travail-ra.fr)

Informations en réglementation du travail : [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

- **L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville**

Permanences à Albertville sur rendez-vous.

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du Travail. Mon employeur doit les respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail. Il a dû évaluer, dans un document écrit, tous les risques professionnels auxquels je suis exposé.

## ► POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- **Syndicats**
- **Inspection du Travail (UT DIRECCTE)**
- **Conseil de Prud'hommes**
- **Maison de la Justice et du Droit**

*Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison). Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Congé Individuel de Formation)...*

## ► QUI CONTACTER POUR SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

### • Pôle Emploi

Il propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

### • La Mission Locale Jeunes

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet de faire le point sur ma situation, de construire mon projet de formation et d'en étudier la faisabilité financière et pratique. Les conseillers s'occuperont également du montage administratif du projet et m'accompagneront tout au long de ma formation.

• **MIFE** (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) de Savoie. Elle accueille tous publics adultes, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants... et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel.

### • L'animateur territorial emploi / formation de la DIRECCTE

Pour toute question relative à l'articulation emploi, formation, qualification, pluriactivité et saisonnalité.

## ► LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

• **FONGECIF** (Antenne Savoie) informe, oriente et accompagne toute personne désireuse de prendre en main son évolution professionnelle. Il peut financer le Congé Individuel de Formation (CIF), le Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Pour la demande de financements d'une formation, je dois justifier de 15 mois d'activité salariée dans le secteur privé sur les 5 dernières années, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois. Ma formation débutera au plus tard 12 mois après la fin de mon dernier CDD.

À la fin de la saison, je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété.

L'Unité Territoriale Savoie de la Direccte vous informe sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi. Les contrats en alternance permettent de travailler et d'obtenir une formation qualifiante.  
[www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

## ► QUI CONTACTER POUR FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

### • Point Relais VAE :

- > CIO (Centre d'Information et d'Orientation) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- > MIFE de Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)
- > CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)
- > Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne
- > Pôle Emploi de Maurienne
- > Espace Emploi Formation d'Aiguebelle
- > Fongecif Rhône-Alpes (Antenne Savoie)

La VAE des saisonniers ! Sur la région Rhône-Alpes, les saisonniers bénéficient d'un dispositif d'accompagnement, entièrement gratuit... Pour toutes informations, rendez-vous sur : [www.vae-saisonnier.fr](http://www.vae-saisonnier.fr)

## ► QUI CONTACTER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est une démarche qui aide à mieux réfléchir sur son évolution professionnelle et à évaluer ses compétences, ses comportements professionnels et ses motivations. Salariés et demandeurs d'emploi y ont accès, quels que soient leur statut et leur niveau.

• **CIBC** (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)



**S'hydrater ou travailler faut-il choisir ?**

➔ Pour tenir le coup, boire de l'eau régulièrement est indispensable... même en travaillant !

## ► QUI CONTACTER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

- **FIL** (Fichier Interactif logement) : [www.maurienne.fr](http://www.maurienne.fr)
- **FJT** (Foyer de Jeunes Travailleurs)
- **Offices de Tourisme ou Mairies**
- **OPAC de la Savoie**  
Agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- **Le Relais Saisons** le plus proche

## ► AI-JE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT ?

### 1. LE DÉPÔT DE GARANTIE ET LA CAUTION :

- **Entreprises-Habitat** m'aide à financer le dépôt de garantie et la caution (aide LOCA-PASS).

### 2. L'AIDE AU LOGEMENT :

Pour effectuer les démarches concernant les aides au logement :

- **CAF de la Savoie**  
(Caisse d'Allocations Familiales)  
**0 820 25 73 10** ou [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Permanences CAF, dans les CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) :  
> St-Jean-de-Maurienne :  
CPAS, 95, avenue des Clappeys, le mardi et le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.  
> Modane :  
CPAS, immeuble Les Sarrazins, 50, rue Ste Barbe, le mardi de 13h à 16h.

Si vous êtes affilié au régime agricole, la MSA verse les mêmes aides au logement que la CAF.

- **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)  
**0 810 73 74 38** ou [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

### 3. POUR M'AIDER À ENTRER DANS MON LOGEMENT :

Je peux également prétendre, dans certaines conditions, à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en m'adressant à l'assistante sociale au CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

### 4. POUR UN CONSEIL SUR LE DROIT DU LOGEMENT :

Pour connaître les droits et obligations en matière de location et pour toutes questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement, je peux contacter :

- **l'ADIL** de Savoie (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : informations neutres et gratuites.
- **l'ordre des avocats du barreau d'Albertville**. Permanences à Albertville et à Moûtiers sur rendez-vous.

## ► QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUVE A LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire.  
Je contacte par téléphone le :  
**115 numéro vert de veille sociale.**  
On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche.

## Le Parc national de la Vanoise

Créé en 1963 sur les hautes vallées de Maurienne et Tarentaise, le parc comprend deux espaces : le cœur (zone protégée de 53 km<sup>2</sup>) et l'aire optimale d'adhésion (146 km<sup>2</sup> sur 29 communes).

### Un parc accessible et accueillant :

Le parc offre de nombreuses activités toute l'année : randonnées à pied ou à ski, découverte de la nature...

31 domaines skiables étant situés sur l'aire optimale d'adhésion, concilier aménagement et protection de la nature est une ambition forte sur le parc.



Coq de Tétrasy lyre ©Parc national de la Vanoise - Philippe BENOIT

### Un parc riche de sa biodiversité :

Le parc abrite des animaux tels que bouquetin, chamois, marmotte, aigle royal, gypaète barbu, tétras-lyre... et des plantes protégées comme l'ancolie des Alpes, le chardon bleu...

Cette biodiversité est fragile. Le parc, créé pour nous et les générations futures, ne peut être sauvegardé sans le concours de tous.

Chacun est invité à un comportement éco-citoyen : trier ses déchets, économiser eau ou énergie et respecter la nature.

*Amis saisonniers, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du parc.*

Parc national de la Vanoise • 04 79 62 30 54 • [www.parcnational-vanoise.fr](http://www.parcnational-vanoise.fr)

*J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.*

## ▶ ACCÉDER AUX STATIONS

L'accès privilégié aux stations de Maurienne : **les transports en commun.**

Les gares TER et TGV sont situées à :

- > Saint-Avre La Chambre (pour Saint François Longchamp et Saint Colomban des Villards)
- > Saint-Jean-de-Maurienne (pour les Albiez, Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves, La Toussuire, Le Corbier, Les Karellis),
- > Saint-Michel-de-Maurienne (pour Valloire, Valmeinier, Orelle)
- > Modane (pour Aussois, Valfréjus, La Norma, et toute la Haute-Maurienne)

Horaires des trains sur [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com).

L'accès aux stations est généralement possible, à la sortie de la gare, grâce à des navettes. Se renseigner auprès de l'Office de Tourisme ou du Relais Saisons de votre station pour les horaires et les tarifs.

## ▶ LE COVOITURAGE

Partout en Savoie, je peux m'inscrire sur le site internet : [www.savoiecovoiturage.fr](http://www.savoiecovoiturage.fr)



## ▶ LES TRANSPORTS GRATUITS

Des navettes gratuites existent dans certaines stations :

- > La station des Karellis propose des navettes gratuites depuis Saint-Jean-de-Maurienne pour tous les salariés.
- > Certaines entreprises de Remontées Mécaniques proposent également des navettes gratuites entre la station et la vallée.
- > Les stations sur plusieurs niveaux offrent généralement un service gratuit de navettes internes.

## ▶ LES TRANSPORTS À TARIF RÉDUIT

Il existe un tarif préférentiel pour les jeunes de - de 26 ans et pour les travailleurs saisonniers : -15% au guichet ou dans le car et -50% en ligne sur l'achat d'un billet aller simple (plein tarif = 6 € ligne courte ou 10 € ligne longue). Il est également possible de prendre un abonnement mensuel : ligne courte 30 €, ligne longue 50 €. Sont considérées comme lignes « courtes » : Saint Colomban des Villards - Saint François Longchamp - Les Bottières - Aussois - Norma - Valfréjus. Toutes les autres lignes sur la Maurienne sont « longues ». Informations et réservation sur le site [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr)



▶ N°Indigo 0 820 205 330

0,99 € TTC / MN

## ▶ COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ

Si je ne loge pas à proximité de mon lieu de travail, si je n'ai pas de véhicule et si je n'ai pas de solution alternative possible (transport en commun, covoiturage...), **Association Mobil'Emploi 73** peut, sous certaines conditions, me mettre à disposition un véhicule à tarif social.

Renseignements auprès des services sociaux (CPAS), de Pôle Emploi, de la Mission Locale Jeunes ou directement auprès de Mobil'Emploi 73.

**Attention ! L'aide est temporaire et ne peut pas se prolonger durant toute la saison.**

### RAPPELS UTILES

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'équiper votre véhicule (chaînes et pneus neige), de prévoir une solution pour le stationnement.

Venir avec son camping-car ou camion : des aires d'accueil existent dans certaines stations ; se renseigner auprès de la Mairie, Police municipale ou Gendarmerie (attention au coût du chauffage et à l'absence de confort !).

Attention ! les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes.

## Faites du sport !

➔ Plaisirs, sensations, oui !  
Risquer sa vie ? Non !



## ▶ AI-JE DROIT AU CHÔMAGE ?

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : **Pôle Emploi**.

- > Avant la fin de mon contrat de travail : je m'assure que mon employeur me remette l'attestation "Employeur" (complétée et signée) destinée au montage de mon dossier.
- > À l'issue de mon contrat de travail, pendant ma carence congés payés : que je sois ou non en possession de l'attestation employeur...

**Je m'inscris comme demandeur d'emploi :**

- soit sur internet :

**[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)**

- soit par téléphone au **39 49**

(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC) \*

Si je n'ai ni internet ni le téléphone, un accès internet et un téléphone sont mis à ma disposition sur les sites de Pôle Emploi accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

## ▶ PUIS-JE BÉNÉFICIER DU RSA ? (Revenu de Solidarité Active)

- > Le RSA est réservé aux :
  - personnes sans activité professionnelle et sans ressources
  - personnes qui travaillent et dont les revenus sont modestes
- > Le montant du RSA dépend à la fois de la situation familiale et des ressources du foyer.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le RSA est ouvert aux personnes âgées de 18 à 25 ans, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, en particulier celle de justifier de deux ans d'activité à temps plein au cours des trois ans précédant la date de la demande.

La demande de RSA est étudiée la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) ou les Caisses de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). La prestation est versée par ces mêmes organismes.

Pour évaluer le droit potentiel au RSA, des tests d'éligibilité sur **[www.caf.fr](http://www.caf.fr)** ou **[www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)**

## ▶ DANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut m'aider en matière d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

**Ses missions concernent :**

- > L'accès aux droits sociaux en matière de ressources, santé, travail et logement.
- > Les difficultés de vie quotidienne : relationnelles, financières, surendettement et difficultés par rapport aux enfants.
- > La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.

- **CPAS** (Centre Polyvalent d'Actions Sociales)
- **Délégation territoriale à la vie sociale**
- **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)

## ▶ CONTACTS

• **Allô Service Public** : pour répondre à mes questions d'ordre administratif  
**Tél. 39 39 ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

• **Assistant social du CPAS**  
(Centre Polyvalent d'Actions Sociales)

• **UT DIRECCTE ou Inspection du travail**  
(Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

• **CIDFF 73** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie).  
Renseignements dans tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des biens, droit du travail, droits sociaux...

- Saint-Jean-de-Maurienne : permanence dans les locaux d'AMIES - 73, rue Nicolas Martin - BP 115, le 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9h à 12h.
- Chambéry : renseignements par téléphone ou sur rendez-vous, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## • Maison de la justice et du droit

Informations sur les procédures relevant du Tribunal et sur l'aide aux victimes.

Avocats : consultations gratuites :

- pour les personnes non imposables : Albertville
- sans conditions de ressources : Chambéry et Aix-les-Bains.

Liste des avocats à retirer à l'Ordre des avocats du Barreau.

Permanences à Albertville, sur rendez-vous.

• **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

C'est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées. Implantée à Chambéry, la MDPH prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (cartes d'invalidité, de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation vers un établissement ou un service spécialisé, allocation adulte ou enfant handicapé, prestation de compensation...).

• **Syndicats**

• **Conseil de Prud'hommes**

### ► COMMENT FAIRE Garder MES ENFANTS ?

Vous pouvez trouver tous les modes d'accueil sur le site internet de la CAF consultable partout en France : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

**Attention !**  
Se faire connaître le plus tôt possible pour les inscriptions (ne pas attendre la naissance de l'enfant ni d'avoir un contrat de travail).

Retrouvez toutes les coordonnées des structures d'accueil, dans l'annuaire, à la rubrique « Garde d'enfants ».

Si mon enfant est en âge pré-scolaire, il existe des haltes-garderies ou des structures multi-accueil, conventionnées avec la CAF.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies périscolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) et au TDS (Territoire de Développement Social) Maurienne.

Il existe des Relais Assistantes Maternelles où trouver des informations concernant les modes de garde individuelle et les listes mises à jour régulièrement.

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent scolariser leurs enfants soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.

## Rencontre d'un soir... Tu n'as rien oublié ?

→ Mets un préservatif.  
C'est le seul moyen de te protéger des infections sexuellement transmissibles (IST). Il te protège aussi des grossesses non désirées.



### ► AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Si je vis seul ou en couple avec un ou plusieurs enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil du jeune enfant, prestations familiales).

• **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales)  
**0 820 25 73 10** ou [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Permanences CAF dans les CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) :

- Saint-Jean-de-Maurienne : CPAS, 95, avenue des Clappeys, le mardi et le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

- Modane : CPAS, immeuble Les Sarrazins, 50, rue Ste Barbe, le mardi de 13h à 16h.

• **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)  
**0 810 73 74 38** ou [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la MSA pour ma couverture sociale (remboursements de soins, allocations familiales, aides au logement).

### ► EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET/OU AVEC MES ENFANTS

Pour trouver la solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants, je peux contacter :

• **le CPAS**  
• **Délégation territoriale à la vie sociale**

• le service social **MSA**

• **Point Écoute Jeunes Parents Famille** le mardi et le jeudi, de 12h à 13h30, et sur répondeur 24h/24.

Pour les jeunes, les parents ou les familles, pour parler et/ou être écouté ou pour tous problèmes de communication.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique.

• **CMP adultes** (centre médico-psychologique)

• **CMP enfants et adolescents**

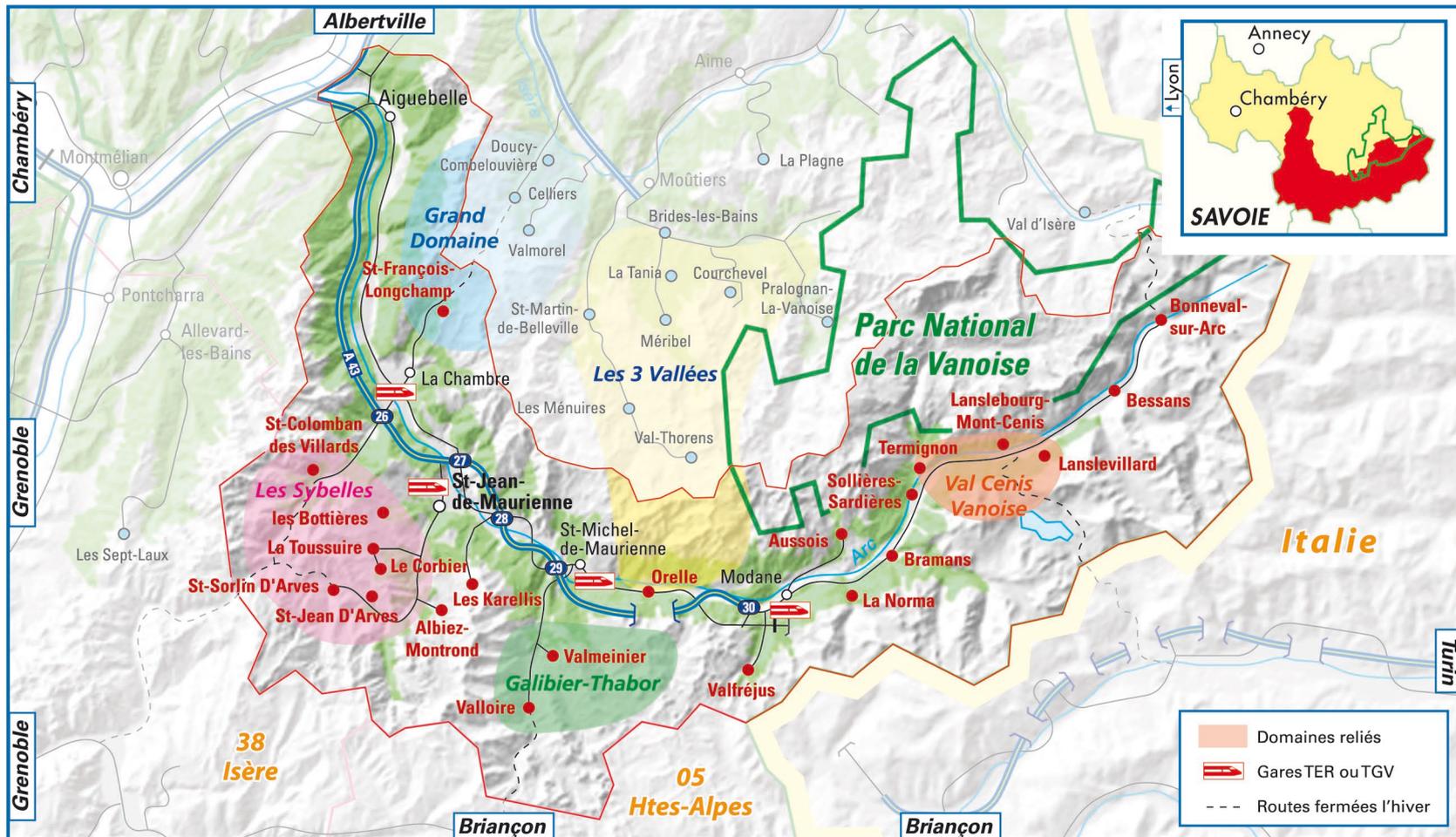
## L'alcool est-il une drogue ?

→ Oui, c'est une drogue légale dont les répercussions sur la santé peuvent être dramatiques.



# Villes et stations de la Maurienne

**Attention !** La majorité des cols de montagne sont fermés durant tout l'hiver. Des lieux parfois très proches géographiquement peuvent en réalité se retrouver très éloignés les uns des autres !



### ► DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT - SIDA - HÉPATITES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

#### Savez-vous qu'en France\*

150 000 personnes sont infectées par le virus du sida, **50 000 personnes ignorent leur séropositivité VIH !**

280 000 personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite B et 220 000 du virus de l'hépatite C, **1 personne sur 2 ignore qu'elle est contaminée !**

De plus en plus de personnes sont touchées par d'autres infections sexuellement transmissibles (Syphilis, Chlamydiae Trachomatis etc.).

### ► ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, **faire un test de dépistage !**

Ces infections ne donnent pas ou peu de symptôme(s) au début. Leurs conséquences peuvent être graves.

Savoir si on est infecté permet de se soigner et de ne pas transmettre l'infection aux autres.

**Un risque ? Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !**



Venez au dépistage !

### ► VACCINATION EN STATION

#### Vaccination gratuite

La vaccination c'est toute la vie et pour tout le monde.

En France, pour les adultes (> 18 ans), les principales vaccinations recommandées sont celles contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite.

D'autres vaccinations peuvent être conseillées contre la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, la rubéole, les oreillons et le méningocoque C, si cela n'a pas été fait dans l'enfance, contre le pneumocoque et la grippe en cas de risques particuliers.

Le nombre de personnes correctement vaccinées est pourtant nettement insuffisant.

### ► ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, **faire vérifier ses vaccinations !**

Ces maladies peuvent avoir de graves conséquences.

Se vacciner permet de se protéger et de protéger les autres.

**Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !**



Venez à la vaccination !

Pour toi, **le sida** n'est plus un problème ?

→ Le sida reste une maladie mortelle. Où en es-tu ? Pense à te faire dépister !



**Tes vaccinations,** où en es-tu ?

→ Fais le point... Consulte ton médecin ou l'Espace de Santé Publique.



► **L'ESPACE DE SANTÉ  
PUBLIQUE DE CHAMBÉRY  
VOUS PROPOSE**

**Des permanences :**

**CIDDIST** : pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles :

- lundi de 10h à 12h
- mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- jeudi de 17h à 19h30

Tél. 04 79 96 51 52

**Pour le centre antirabique :**

du lundi au vendredi  
de 10h à 12h

Tél. 04 79 96 51 31

**Des activités sur rendez-vous :**

- Consultations pour le suivi vaccinal  
Tél. 04 79 96 51 31
- Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites  
Tél. 04 79 96 51 52
- Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG  
Tél. 04 79 68 40 98
- Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur  
Tél. 04 79 96 51 31

Des médecins et des infirmières de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry seront présents dans les stations de sports d'hiver pour un **dépistage anonyme et gratuit**, et pour une **vérification gratuite des vaccinations** recommandées en France.

Les dates et les sites du dépistage et de la vaccination sont précisés ci-contre. Sur chaque site, une **première séance** sera organisée pour le dépistage et la vérification des vaccinations (apporter votre carnet de vaccination si vous en avez un), et une **deuxième séance** pour la remise des résultats du dépistage et l'administration des vaccins pour les personnes qui ne sont pas à jour et qui souhaitent être vaccinées (les vaccins recommandés en France sont gratuits).

**Les lieux du dépistage et de la vaccination dans les stations seront communiqués ultérieurement par les médias locaux et par voie d'affichage (bars, hôtels clubs, offices de tourisme, espaces saisonniers, mairies...).**

*Vous voulez des renseignements sur les hépatites B et C, sur le VIH / SIDA...?*

*Vous avez pris des risques ?*

*Vous ne connaissez pas le Programme d'Échange des Seringues (échange anonyme de matériel usagé contre du matériel stérile gratuit) ?*



Adressez-vous à REVIH-STS,  
Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanies en Savoie :  
[www.revih-sts.fr](http://www.revih-sts.fr)

Dépistage anonyme et gratuit • Sida - Hépatites • Infections Sexuellement Transmissibles

► **DÉPISTAGE / VACCINATION  
EN STATIONS**

**Le calendrier du dépistage et de la vaccination en stations pour 2011**

STATIONS	Dates dépistage	Dates résultat et vaccination
LES KARELLIS	Jeudi 06 janv.	Jeudi 13 janv.
LANSLEBOURG	Mardi 15 fév.	Mardi 22 fév.
VALLOIRE	Jeudi 17 fév.	Jeudi 24 fév.

► **UN RAPPORT SEXUEL  
NON OU MAL PROTÉGÉ ?**

- Si vous avez pris un risque il y a moins de 48 h, il existe une possibilité de traitement pouvant éviter la contamination par le VIH.

**Rendez-vous dès que possible dans le service des urgences d'un hôpital.**

- Si vous ne pouvez pas venir aux séances de dépistage, vous pouvez toujours faire un test auprès du généraliste de votre choix, dans un laboratoire de biologie, ou dans l'un des centres de dépistage anonyme et gratuit (CIDDIST) de Savoie.

**Les centres d'information, de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) de Savoie**

- **Saint-Jean-de-Maurienne** :  
04 79 20 60 55
- **Albertville** : 04 79 37 89 56
- **Chambéry** : 04 79 96 51 52
- **Aix-les-Bains** : 04 79 34 01 26

*Besoin d'un test de grossesse ? Besoin d'un entretien pré ou post IVG ?  
Besoin d'une contraception (pilule, préservatif...)?  
Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles, du virus du sida ?*

• **Dans un centre de planification et d'éducation familiale**

Consultations gratuites, ouvertes à tous, pour :

- > contraception,
- > test de grossesse,
- > dépistage anonyme et gratuit du sida, des autres infections sexuellement transmissibles, des hépatites,
- > démarche d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- > délivrance gratuite de contraception du lendemain.

• **Je peux aussi contacter un médecin généraliste ou l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne.**

• **Pour plus d'informations, je peux consulter le site internet : [www.contraception-savoie.org](http://www.contraception-savoie.org)**

▶ **UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?**

Je pense à la pilule du lendemain (à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie (et gratuite pour les mineures)
- gratuite dans les Centres de Planification

Il existe aussi la pilule du surlendemain (à prendre dans les 5 jours) :

- payante et avec ordonnance médicale
- disponible en Centre de Planification pour les mineures

**RAPPEL...**

L'utilisation du préservatif protège du virus du SIDA (VIH) et de la plupart des IST...

*Tabac, alcool, cannabis et autres produits psycho-actifs sont dangereux pour votre santé et votre vie quotidienne ; leurs consommations peuvent vous faire prendre des risques. Pour faire le point ou bénéficier d'un accompagnement, des associations existent.*

▶ **STRUCTURES D'AIDE ET D'INFORMATIONS**

• **Antenne d'Addictologie Maurienne**

Elle propose un diagnostic de mes consommations et si nécessaire, une prise en charge de mes problèmes d'abus, de dépendance à l'alcool, au tabac, au cannabis et autres drogues.

**04 79 59 92 77**

• **RITM** (Réseau Infos Toxicomanies Maurienne). Il informe, écoute et oriente les consommateurs ou leur entourage sur les questions de consommations et de dépendances.

• **Point Infos Santé** : documentation et conseils sur tous les thèmes liés à la santé.

• **REVIH-STIS** (Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanie en Savoie) : vous consommez... (alcool, héroïne, cocaïne, cannabis...). Vous êtes en difficulté... Vous voulez des informations pour vous ou votre entourage... REVIH-STIS vous informe et vous oriente.

• **Réseau Addictions VIH Hépatites**  
Vous vous interrogez sur votre consommation : Que faire ? Qui consulter ? Où aller ?  
**[www.reseaux-sante73.fr](http://www.reseaux-sante73.fr)**

▶ **ASSOCIATIONS D'ANCIENS BUVEURS BÉNÉVOLES :**

• **Alcool non merci**

• **Vie libre** : aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool.

Tu consommes  
**des produits ?**

➔ Alcool, ecstasy, cannabis, cocaïne, médicaments... des professionnels de santé sont là pour t'aider !



Tu crains **une grossesse ?**

➔ Après un rapport sexuel non protégé, tu as 72 heures pour prendre la pilule du lendemain... mais le plus tôt est le mieux !



► **COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONJOINT OU DE MES ENFANTS ?**

Je dois être affilié à la Sécurité Sociale ou à la Mutualité Sociale Agricole et posséder une carte Vitale. J'ai toujours ma carte Vitale ET mon attestation sur moi. J'ai des droits pendant 1 an dès que j'ai travaillé 60 heures dans le mois ou 120 heures dans le trimestre précédent.

Si j'ai travaillé moins de 60 heures, je suis peut-être déjà assuré ; pour le savoir et trouver la solution adaptée à ma situation, je contacte les organismes de couverture sociale (CPAM ou MSA) ou le service social de la commune.

Par exemple, la CMU (Couverture Maladie Universelle), accordée sous conditions de ressources et de résidence, permet de bénéficier de l'Assurance Maladie et d'une prise en charge de la couverture maladie complémentaire.

**L'Assurance Maladie me rembourse mes dépenses de :**

- > Soins médicaux à 70 % du tarif conventionnel (bien demander au médecin s'il est conventionné).
- > Soins de pharmacie (selon la vignette, de 35 % à 65 %).

En règle générale, je suis affilié(e) à la Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) la plus proche de mon domicile habituel.

**ATTENTION !**

Si je consulte un autre médecin sans passer par mon médecin traitant, je serai moins remboursé, sauf pour : le gynécologue, le dentiste, l'ophtalmologue (et pour les moins de 26 ans, le psychiatre).

**Je suis saisonnier, mon médecin traitant est dans une autre ville, serais-je pénalisé si je consulte un médecin ici en station ?**

Je serai remboursé normalement car le médecin de station indiquera que je suis en déplacement.

**Je n'ai pas de médecin traitant, qu'est-ce qui se passe pour mes remboursements ?**

Je serai remboursé normalement si je choisis un médecin traitant à la prochaine consultation. Je complète alors l'imprimé avec lui et l'envoie à la Caisse d'Assurance Maladie dont je dépends. Sinon, je serai moins remboursé : 30 % au lieu de 70 %.

Pour toute autre question à propos du médecin traitant, téléphoner au **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou se connecter sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Pour les usagers de la Savoie :  
[courriel@cpam-chambery.cnamts.fr](mailto:courriel@cpam-chambery.cnamts.fr)

► **COMMENT COMPENSER MA PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?**

Je suis immatriculé à la Sécurité Sociale depuis 12 mois au moins et j'ai travaillé 200 heures dans le trimestre ou 800 heures dans l'année : sur présentation d'une attestation de l'employeur, la CPAM ou MSA me verse des indemnités à partir du 4<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail ; elles représentent environ 50 % de mon salaire brut.

**ATTENTION !**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 : pour être remboursé correctement de ma consultation, je dois toujours voir en premier mon médecin traitant. C'est le médecin généraliste ou spécialiste que je choisis lorsque j'ai plus de 16 ans. Si besoin, c'est lui qui m'orientera vers un autre médecin spécialiste ou généraliste pour un suivi spécifique ou un avis ponctuel.

► **COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ? COMMENT NE PAS AVANCER D'ARGENT ?**

Afin d'accéder aux soins sans souci financier, il est nécessaire de compléter l'Assurance Maladie (cotisations obligatoires) par une mutuelle ou une assurance complémentaire maladie (de mon choix).

**Le soleil, est-il un ami ?**

→ Porte des lunettes de soleil et met de la crème.

Les expositions répétées au soleil font le lit des cancers de la peau.



## ► POUR CHOISIR MA MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, JE COMPARE...

- **Le remboursement** des soins, des prothèses dentaires, de l'optique, de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.
- **Les tarifs** : suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.
- **Les conditions** :  
Je vérifie bien si :
  - > On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
  - > En cas de coup dur, je peux avoir une aide du Fonds de Secours.
  - > Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
  - > Je peux inscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
  - > On me renseigne et me conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
  - > Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
  - > Je peux donner mon avis en participant à l'Assemblée Générale.

## ► QUELLE COUVERTURE SOCIALE DURANT LA 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE CHÔMAGE ?

Je garde mes droits, sous certaines conditions, lorsque je suis au chômage et indemnisé. Pour toute information, je contacte le **CPAS, la CPAM ou la MSA.**

## ► ACCÈS AUX SOINS. J'AI UN PROBLÈME DE SANTÉ. JE N'AI PAS LES MOYENS DE ME SOIGNER. QUI DOIS-JE CONTACTER ?

**La PASS** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé), service de l'hôpital de Chambéry, propose un accompagnement individualisé : poursuite des soins, démarches administratives, accès aux droits.

**Avec ma carte Vitale et ma carte d'assurance complémentaire, je peux demander le tiers payant (pharmacie, hôpital, clinique, optique, ambulance...) ainsi je ne fais pas l'avance des frais.**

## ► LA VISITE MÉDICALE DU TRAVAIL : POURQUOI ? COMMENT ?

À mon embauche, je vais être convoqué à une visite du médecin du travail sur place dans la station. Je peux en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...). Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel. L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

**Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « santé au travail ».**

**Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail.**

- Il intervient sur :
- L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise.
  - L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.
  - L'évaluation des risques.
  - La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...).

- L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration.
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle.
- La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés...).
- L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail.

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.



**ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement)  
04 79 69 90 20  
[www.adil73.org](http://www.adil73.org) / [info@adil73.org](mailto:info@adil73.org)

**ALATRAS** : 04 92 25 54 98  
[alstras@alstras.fr](http://alstras@alstras.fr) - [www.alstras.fr](http://www.alstras.fr)

**ALCOOL NON MERCI** : 04 79 59 61 34

**ALPIES** (Association Lyonnaise Pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier)  
04 78 30 19 01 / Fax 04 78 39 33 65  
[contact@alpies.fr](mailto:contact@alpies.fr) / [www.alpies.fr](http://www.alpies.fr)

**ANTENNE D'ADDICTOLOGIE MAURIENNE (Alcool, Tabac, Drogues) :**

- Saint-Jean-de-Maurienne  
ANPA 73 et le PELICAN / 04 79 59 92 77  
[ccaa-maurienne@wanadoo.fr](mailto:ccaa-maurienne@wanadoo.fr)  
- Chambéry - ANPA / 04 79 96 09 33  
[comit73@anpa.asso.fr](mailto:comit73@anpa.asso.fr)

**AVOCATS**  
Ordre des avocats du Barreau d'Albertville  
04 79 32 21 02  
[ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr](mailto:ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr)

**CAF de la Savoie** (Caisse d'Allocations Familiales) :  
0 820 25 73 10 / [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

**CENTRE DE PLANIFICATION**  
le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h à 12h et  
le 4<sup>e</sup> mercredi de 14h à 16h30

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 64 45 31  
- Chambéry / 04 79 96 88 32

**CHAMBRE D'AGRICULTURE**  
- Chambéry / 04 79 33 43 36  
[www.synagri.com](http://www.synagri.com)

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**  
- Chambéry / 0 820 22 73 73 / [www.savoie.cci.fr](http://www.savoie.cci.fr)

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT**  
- Chambéry / 04 79 69 94 00  
[www.cma-chambery.fr](http://www.cma-chambery.fr)

**CIBC** (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)

- Saint-Jean-de-Maurienne / 06 23 18 73 50  
[cibc73.saintjeandemaurienne@voila.fr](mailto:cibc73.saintjeandemaurienne@voila.fr)  
- Chambéry / 04 79 85 07 65 / [cibc73@wanadoo.fr](mailto:cibc73@wanadoo.fr)

**CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES**  
- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 20 60 55  
- Chambéry / 04 79 96 51 52  
- Albertville / 04 79 37 89 56  
- Aix-les-Bains / 04 79 34 01 26

**CIDFF 73** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie)  
- Chambéry / 04 79 33 96 21  
[www.cidff73.org](http://www.cidff73.org) / [cidff73@orange.fr](mailto:cidff73@orange.fr)

**CIO** (Centre d'Information et Orientation) :  
Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 64 07 56

**CMP** (Centre Médico-Psychologique)  
Adultes : Consultations à St-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle et Modane sur rendez-vous / 04 79 64 07 84  
Enfants/adolescents :  
- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 59 90 00  
- Modane / 04 79 05 23 10

**CONSEIL DE PRUD'HOMMES**  
- Albertville / 04 79 32 59 30

**CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)  
Numéro unique 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
Pour les usagers de la Savoie :  
[courriel@cpam-chambery.cnamts.fr](mailto:courriel@cpam-chambery.cnamts.fr)

**CPAS** (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) :  
- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 64 45 30  
- Aiguebelle / 04 79 44 54 10  
- Saint-Etienne-de-Cuines / 04 79 44 53 00  
- Saint-Michel-de-Maurienne / 04 79 44 54 15  
- Modane / 04 79 44 54 05

**DIRECCTE** (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)  
[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)  
<http://dd73.travail-ra.fr>  
- Info emploi / 0 821 347 347  
- Information législation du travail :  
Chambéry / 04 79 60 70 01

- Inspection du travail : pour la Maurienne / 04 79 60 70 12  
- 5<sup>e</sup> section de l'Inspection du Travail pour le transport et les remontées mécaniques / 04 79 60 79 63  
[dd-73.direction@direccte.gouv.fr](mailto:dd-73.direction@direccte.gouv.fr)  
- 6<sup>e</sup> section de l'Inspection du Travail pour l'Agriculture : 04 79 69 93 29  
[dd-73.direction@direccte.gouv.fr](mailto:dd-73.direction@direccte.gouv.fr)  
- L'animateur territorial emploi / formation de la DIRECCTE Maurienne / 04 79 60 70 61

**ENTREPRISES HABITAT**  
[www.entrepriseshabitat.com/](http://www.entrepriseshabitat.com/)  
[locatif@entrepriseshabitat.com](mailto:locatif@entrepriseshabitat.com)

**ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE**  
Centre hospitalier de Chambéry  
- CIDDIST : 04 79 96 51 52  
- Centre de vaccination, centre antrabique : 04 79 96 51 31  
- Centre de lutte antituberculeuse : 04 79 68 40 98

**ESPACE EMPLOI FORMATION D'AIGUEBELLE**  
Aiguebelle / 04 79 36 37 27  
[ecrire@aacaiquebelle.com](mailto:ecrire@aacaiquebelle.com)  
[www.aacaiquebelle.com](http://www.aacaiquebelle.com)

**EURES**  
[www.pole-emploi-international.fr/](http://www.pole-emploi-international.fr/)  
<http://ec-europa.eu/eures>

**EURALP**  
04 79 68 97 61 / 06 26 24 02 63 /  
[euralp@wanadoo.fr](mailto:euralp@wanadoo.fr) / [www.euralp.org](http://www.euralp.org)

**FIL** (Fichier Interactif Logement)  
04 79 64 38 86 / [www.maurienne.fr](http://www.maurienne.fr)

**FJT** (Foyer de Jeunes Travailleurs) :  
- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 64 18 66

**FONGECIF Rhône-Alpes** (Antenne Savoie) :  
04 79 70 14 83  
[antenne73@cifrhonealpes.com](mailto:antenne73@cifrhonealpes.com)  
[www.fongecifrhonealpes.fr](http://www.fongecifrhonealpes.fr)

**GARDE D'ENFANTS**

**Multi-accueils :**  
- Aiguebelle : L'enfant Do / 04 79 75 41 87  
- Aussois : L'île aux Croës / 04 79 20 22 93  
- Modane : Les Petits Poucets / 04 79 05 17 05  
- Saint-Etienne-de-Cuines : Les Copains d'abord / 04 79 56 27 78  
- Saint-Jean-de-Maurienne : La Ribambelle / 04 79 64 20 43  
- Saint-Michel-de-Maurienne : Les Raz'mokets / 04 79 56 86 78  
- Saint-Sorlin d'Arves : Les petits diables / 04 79 59 72 19  
- Valmeinier : La galipette / 04 79 59 53 69

**Halte-Garderies :**

- Albiez Montrond : Le Chat Perché / 04 79 59 39 33  
- Aussois : Les Pit'choues / 04 79 20 30 80  
- Bonneval : Les P'tits Chabottes / 04 79 05 97 73  
- La Norma : Les Lutins / 04 79 20 31 46  
- La Toussuire : La Ruche / 04 79 83 00 68  
- Le Corbier : Le Cadet Club  
Hors-saison : 04 79 56 74 65  
Saison : 04 79 83 09 15  
- Saint-François Longchamp :  
Les Lutins - Les Marmottons / 04 79 59 15 60  
- Termignon : Les Croëts / 04 79 20 54 56  
- Val Cenis Lanslebourg :

Les Petits Marrons / 04 79 05 80 01  
- Val Cenis Lanslevillard :  
Les P'tits Loups / 04 79 20 57 71  
- Valfréjus : Les Diablotins / 04 79 05 00 12  
- Valloire : Les Aiglons  
Hors-saison : 04 79 59 03 96  
Saison : 04 79 59 03 98

**Micro Crèche :**

- Val Cenis Lanslebourg :  
Les Mini Pouss' / 04 79 64 06 89

**GARE ROUTIÈRE**

- Modane / 04 79 05 01 32

## GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / GEIQ

- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE - AIN / 04 50 45 69 18
- GEIQ CERA (Transports) / 04 79 70 29 14
- GESIQ BTP SAVOIE / 04 79 33 99 05
- RESO (Hôtellerie/ Restauration)

**HÔPITAL** (Centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne) 04 79 20 60 20

**INSPECTION DU TRAVAIL** - Voir DIRECCTE

## MAISON CANTONALE DE MODANE

- Modane / 04 79 05 26 67
- maison-cantonale-modane@orange.fr

## MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

- sur rendez-vous :
- Albertville / 04 79 89 22 00
- Chambéry / 04 79 72 38 37
- Aix-les-Bains / 04 79 34 00 53

## MATERNITÉ

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 20 60 75

## MAURIENNE EXPANSION

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 83 20 83
- secretariat@maurienne-expansion.fr
- www.maurienne-expansion.fr

**MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- 04 79 75 39 60 ou n° vert 0 800 0 800 73
- n° gratuit d'un poste fixe
- Fax 04 79 75 39 61 / mdph@mdph73.fr /
- www.mdph73.fr

**MIFE DE SAVOIE** (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) :

- Chambéry / 04 79 33 87 87 / www.mife73.com

## MISSION LOCALE JEUNES PAYS DE MAURIENNE

- Saint-Jean-de-Maurienne Cedex / 04 79 64 41 02
- Modane / 04 79 05 06 01
- mlj.maurienne@orange.fr

## MOBIL'EMPLOI 73 04 79 32 91 40

- contact@mobil-emploi-73.fr
- www.mobil-emploi-73.fr

## MSA (Mutualité Sociale Agricole)

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 83 24 44
- Aiguebelle / 04 79 36 24 34
- La Chambre / 04 79 56 20 09
- Chambéry / 04 79 62 87 00 - www.msa.fr
- 0 810 73 74 38 / www.msaalpesdunord.fr

## OPAC SAVOIE

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 59 80 08
- www.opac-savoie.fr

## ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU

- D'ALBERTVILLE** 04 79 32 21 02
- ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr

## PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) :

- Chambéry / 04 79 96 51 06

**PELICAN** (Association d'aide aux personnes toxicomanes et leur famille) :

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 59 92 77
- ccaa-maurienne@wanadoo.fr
- Albertville / 04 79 37 87 00

## PERIPL 04 50 66 47 47

- info@vae-saisonnier.fr / www.vae-saisonnier.fr
- info@peripl.org - www.peripl.org

**PMI** - Service Protection Maternelle et Infantile : 04 79 64 45 40

## POINT ACCUEIL EMPLOI

- Saint-Michel-de-Maurienne / 04 79 56 52 54
- Info.stmichel@wanadoo.fr
- www.maurienne-galibier.com

## POINT ÉCOUTE JEUNES PARENTS FAMILLE

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 59 69 36
- Chambéry / 04 79 69 13 13

## POINT INFO SANTÉ

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 20 60 33

## PÔLE EMPLOI 39 49 / www.pole-emploi.fr

## QUESTIONS SAISON

Le service d'information pour les saisonniers et leurs employeurs en région Rhône-Alpes  
www.questionsaison.fr ou 0 810 69 00 50\*  
un conseiller pour vous guider (\*coût d'un appel local)

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Aiguebelle / 04 79 68 95 71
- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 83 21 60
- Saint-Michel-de-Maurienne / 04 79 56 88 40
- Modane / 04 79 05 22 15

## RELAIS SAISONS

Détail des coordonnées en page 3.

## RÉSEAU ADDICTIONS VIH HÉPATITES

- 04 79 62 29 69 / resadh@reseaux-sante73.fr
- www.reseaux-sante73.fr

## REVIH-STIS

- 04 79 96 58 25 / http://www.revih-sts.fr

## RITM (Réseau Infos Toxicomanie Maurienne) :

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 20 60 61
- ritm@ch-sjm.fr

## SANTÉ Site internet sur la santé en Savoie

- www.sante-savoie.org
- 86 mutuelles à votre service :
- www.mutualitefrancaisesavoie.com

## SANTÉ AU TRAVAIL

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 59 97 17
- Modane / 04 79 05 17 78
- Chambéry / 04 79 60 76 76

## SAVIHEP (SAVoie VIH HEPatites IST)

- 04 79 36 42 12 / 06 30 56 27 86
- contact@savihep.org / www.savihep.org

## SERVICE SOCIAL :

- (Délégation Territoriale à la vie sociale) :
- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 64 45 31

Vous seront communiquées les coordonnées du CPAS le plus proche.

## SYNDICATS

- CFDT / 04 79 69 06 69
- CFTC / 04 79 62 39 46
- CGC / 04 79 62 12 33
- CGT / 04 79 62 27 26
- FO / 04 79 69 24 87

## VIE LIBRE (association d'anciens buveurs)

- 04 79 59 67 92 /
- vielibremaurienne@wanadoo.fr

## NUMÉROS UTILES

- Allô Enfance maltraitée / 119 
- Allô Service Public / 39 39 (0,12 €/min)
- Contraception - IVG - Sexualité 0 825 08 90 90 (0,15 €/min)
- Discriminations raciales / 114 
- Dopage / 0 800 15 2000 
- Drogues Alcool Tabac / 113 
- Écoute Alcool / 0 811 91 30 30 (coût d'un appel local)
- Écoute Cannabis / 0 811 91 20 20 (coût d'un appel local)
- Fil O'Jeunes / 0 800 00 00 73 
- Fil Santé Jeunes / 0 800 235 236 
- Hépatites / 0 800 845 800 
- Jeunes Violence Écoute 0 800 20 22 23 
- Pompiers / 18 ou 112 
- Sida / 0 800 840 800 
- SOS Femmes Violences 73 / 04 79 33 95 85
- SOS Suicidé / 01 45 39 40 00
- SOS Viol Femmes Info 0 800 05 95 95 
- Urgence médicale / 15 ou 112 
- Violences conjugales / 39 19 (gratuit depuis un poste fixe)
- Veille Sociale Hébergement d'Urgence / 115 

## questionSaison : service d'informations pour les saisonniers

Retrouvez des compléments d'information, les initiatives en direction des saisonniers, l'agenda des événements et les contacts en Rhône-Alpes sur :



questionSaison est un **service d'information** unique en France créé par la Région Rhône-Alpes et ses partenaires **pour faciliter au quotidien vos démarches.**

Besoin de renseignements sur le droit du travail ? À qui s'adresser pour suivre une formation ? Comment recruter du personnel qualifié ?

questionSaison vous aide à répondre à vos questions **et vous oriente vers le bon interlocuteur !**

## Évaluation du guide

Pour nous aider à améliorer ce guide, nous vous invitons à remplir le questionnaire d'évaluation ci-dessous, et à le rapporter au Relais Saisons le plus proche ou à la Mission Locale Jeunes (coordonnées page 3), ou remplissez-le directement sur le site internet [www.saisonsante.fr](http://www.saisonsante.fr)

**Des bons d'achat en magasin de sports sont à gagner par tirage au sort !**

► De manière globale, ce guide vous paraît :

- Très satisfaisant     Satisfaisant     Moyennement satisfaisant     Pas du tout satisfaisant

► Comment vous êtes-vous procuré ce guide ?

- Lors d'une soirée d'accueil, d'informations pour les saisonniers  
 À la maison des saisonniers ou au point relais saisons  
 Par le biais de mon employeur  
 Lors d'une journée "santé" ou à un forum "emploi"  
 Autres (merci de préciser : \_\_\_\_\_)

► Comment trouvez-vous les informations contenues dans ce guide?

- Très utiles     Utiles     Moyennement utiles     Pas du tout utiles



Ce qui vous a le plus intéressé



Ce qui vous a le moins intéressé

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

► Cherchiez-vous des informations en particulier ?

- Oui     Non

Si oui, lesquelles : \_\_\_\_\_

Si non, quelles informations auriez-vous aimé trouver dans le guide ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

► Des messages santé apparaissent dans le guide. Les avez-vous lus ?

- Oui     Non

Si oui, vous sentez-vous concerné par les thèmes traités dans ces messages ?

- Oui     Non

### RECHERCHE D'INFORMATION

► Durant la saison, vous êtes-vous servi d'un autre guide / support destiné aux saisonniers ?

- Oui     Non

Si vous avez besoin d'informations, vers qui vous tournez-vous ? \_\_\_\_\_

**Merçi pour votre aide apportée dans l'amélioration de ce guide !**

Pour le tirage au sort, merci d'indiquer vos coordonnées (elles ne seront utilisées qu'à cet effet) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**Un outil pratique dans le cadre de votre travail en station :**  
EMPLOI, TRAVAIL ET FORMATION • SANTÉ • LOGEMENT • CONTACTS UTILES  
**Laissez-vous guider !**

# LE GUIDE DES SAISONNIERS

## FORUM EMPLOI MAURIENNE

Emploi, formation... que faire après la saison ?

Saint-Jean-de-Maurienne

**Mardi 22 mars 2011**

 mission locale jeunes  
pays de maurienne

 Relais  
saïsons

04 79 64 41 02  
saïsons@maurienne.fr



Ce guide a été conçu en partenariat avec :

 ars  
Agence Régionale de Santé  
Savoie-Franche

 Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 SAVOIE  
CONSEIL GENERAL

 MUTUALITÉ  
FRANÇAISE  
SAVOIE

 mission locale jeunes  
pays de maurienne

 Savoie